

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-GCP-23-0043 du 18/10/2023

NOR : ECOE2327967J

Instruction du 6 octobre 2023

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION N° GCP-23-0026 DU 30/03/2023 - DISI NORD-CBCM

Direction des services informatiques du Nord (DISI Nord)

RÉSUMÉ

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant à la convention de gestion signée par le Directeur des services informatiques du Nord et le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel portant autorisation de réaliser l'ordonnancement des dépenses et des recettes de l'UO 0348-DP59-DD80.

Date d'application : 07/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

Annexe.....	3
ANNEXE N°1 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION N°GCP-23-0026 DU 30/03/2023 DISI NORD-CBCM	3

Annexe

**ANNEXE N°1 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION N°GCP-23-0026 DU 30/03/2023
DISI NORD-CBCM**

Le présent avenant est établi pour l'actualisation de la convention GCP-23-0026 en son annexe 2 signée entre la Direction des services informatiques Nord, représentée par son Directeur, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

Le Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (CBCM), représenté par le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Article 1^{er}

Objet de l'avenant

La convention prévoit, au travers des dispositions de son article 6 la possibilité d'être modifiée par voie d'avenant. Cet avenant a pour objet d'ajouter une UO à la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes :

- 0348-DP59-DD80

Article 2

Durée du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties concernées et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Paris, le 6 octobre 2023

Le délégrant

Le Directeur de la DiSI Nord

Denis WATRÉ

Le délégataire

Le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Guillaume GAUBERT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2265-3694